

Clear Data - Effacer les données



Public Works and Government Services Canada
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Page 1 of 12

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

CFB Kingston, CFJSR
2 Lance St. Bldg E-30
Kingston, ON, K7K 7B4
Attn: Terry.Merritt
Terry.Merritt@forces.gc.ca

**BID SOLICITATION
DEMANDE DE SOUMISSIONS**

The Bidder offers to provide to Canada the goods, services or both listed in the bid solicitation in accordance with the conditions set out in the bid solicitation and at the prices set out in the bid.

This bid solicitation is issued in accordance with the conditions of Supply Arrangement No. E60HN-16/ELEC/XXX/HN. Only suppliers who are pre-qualified and have been issued a supply arrangement at the time this bid solicitation is issued are eligible to bid.

Le soumissionnaire offre de fournir au Canada les biens, services ou les deux énumérés dans la demande de soumissions aux conditions prévues dans la demande de soumissions et aux prix indiqués dans la soumission.

Cette demande de soumissions est émise conformément aux conditions de l'arrangement en matière d'approvisionnement numéro

E60HN-16/ELEC/XXX/HN. Seuls les fournisseurs qui sont pré-qualifiés et auxquels un arrangement en matière d'approvisionnement a été émis au moment où cette demande de soumissions est émise peuvent présenter une soumission.

Solicitation No. - N° de la demande W3028-22TM05	Amendment No. - N° de modification
Solicitation closes - La demande prend fin at - à 14:00 p.m EST Ont on - le 2021-11-23	File No. - N° de dossier

Canada

PWGSC-TPSGC 9400-3 (02/2014)

Date of Solicitation - Date de la demande 2021-11-08	
Address inquiries to - Adresser toute demande de renseignements à : Terry Merritt Terry.Merritt@forces.gc.ca	
Area code and Telephone No. Code régional et N° de téléphone 613-541-5010	Facsimile No. N° de télécopieur Ext.4067
Destination CFB Kingston, CFJSR, RQ 2 Lance St, Bldg E-30 Kingston, ON, K7K 7B4	

Instructions:
Municipal taxes are not applicable.

Unless otherwise specified in the bid solicitation, all prices quoted must be net prices in Canadian funds including Canadian customs duties, excise taxes, and must be FOB, including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount for Applicable Taxes is to be shown as a separate item.

Instructions:
Les taxes municipales ne s'appliquent pas.

Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, tous les prix indiqués doivent être des prix nets, en dollars canadiens, comprenant les droits de douane canadiens, la taxe d'accise et doivent être FAB, y compris tous frais de livraison à la (aux) destination(s) indiquée(s). Le montant des taxes applicables doit apparaître séparément.

Delivery required - Livraison exigée 2022-01-31	Delivery offered - Livraison proposée
Supplier Name and Address - Nom et adresse du fournisseur	
Telephone No. - N° de téléphone	
Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of supplier (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'impression)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	3
1.2	ÉNONCÉ DE BESOIN	3
1.3	COMPTE RENDU	3

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES..... 3

2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2	PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	3
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	3
2.4	LOIS APPLICABLES	4

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS..... 4

3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
-----	--	---

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION 4

4.1	PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	4
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	5

PARTIE 5 – ATTESTATIONS 5

5.1	ATTESTATIONS-CONFORMITÉ	5
-----	-------------------------------	---

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT 5

6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	5
6.2	BESOIN	5
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	5
6.4	DURÉE DU CONTRAT	5
6.5	RESPONSABLES.....	6
6.6	PAIEMENT	7
6.7	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	7
6.8	LOIS APPLICABLES	8
6.9	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	8
6.10	CONTRAT DE DÉFENSE.....	8
6.11	CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	8

ANNEXE A BESOIN 9

ANNEXE B

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.10
---	--------------------------------

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Il n'y a pas d'exigences en matière de sécurité liées à ces besoins.

1.2 Énoncé de besoin

Le besoin est décrit à l'Annexe « A », Détails des articles.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2017-04-27) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

Clauses du Guide des CCUA, B4024T (2006-08-15) Aucun ne produit de remplacement

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions et à la partie 6 - Clauses du contrat résultant, article 6.5.2, par 23 Novembre, 2021, 14:00 P.M. (EST Ontario).

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 2 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a

pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, Canada et les relations entre les parties seront déterminés par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément. Les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « B » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe «BX » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Capacité à fournir le besion comme décrit dans Annexe A - Besion

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) (2014-06-26) Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

5.1 Attestations-Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par le fournisseur avec son arrangement ou préalablement à l'émission de l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'AMA et le non-respect constituera un manquement de la part du fournisseur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'AMA et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'AMA.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Il n'y a pas d'exigences en matière de sécurité liées à ces besoins.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe A, Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2020](#) (2017-09-21), Conditions générales - arrangements en matière d'approvisionnement - biens ou services s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

[2010A](#) (2018-06-21), Conditions générales – Biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 Janvier 2022.

6.4.2 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement

Steve Dumaresq

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Division des produits électriques et électroniques - HN

Portage III - Étage: 7B3

11, rue Laurier

Gatineau (Québec) K1A 0S5 Canada

Téléphone: 819-420-0341

Télécopieur: 819-953-4944

Courriel : steve.dumaresq@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement est responsable de l'émission de **L'arrangement en matière d'approvisionnement, de son administration et de sa révision, s'il y a lieu.**

6.5.2 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Terry Merritt

Titre : Agent Contractuel

Adressee: BFC Kingston, CFJSR, 2 Lance St. BLDG E-30, K7K 7B4

Téléphone : 613-541-5010 x 5438

Courriel : Terry.Merritt@forces.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.3 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom :

Titre : Officier Technique

Organisation: Le Régiment des Transmissions Interarmées des Forces Canadiennes

Téléphone : 613-541-6000 x

Courriel :

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.4 Représentant de l'entrepreneur

Nom: _____

Titre: _____

Téléphone: _____

Télécopieur _____

Courriel: _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé, selon un montant total de _____ \$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvées par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* [C6000C \(2001-05-16\)](#), Limite de prix

6.6.3 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* [H1000C \(2008-05-12\)](#), Paiement unique

6.6.4 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

BFC Kingston
Le Régiment des Transmissions Interarmées des Forces Canadiennes
2 Lance Rue
Bâtiment E-30
KINGSTON ONTARIO
K7K 7B4
CANADA

K7K 7B4
CANADA

6.8 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____ (*insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu*), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.9 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2020 ([2017-09-21](#)); Conditions générales - arrangements en matière d'approvisionnement - biens ou services
- c) Annexe A, Besoin;
- d) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la*

6.10 Contrat de défense

Clause du *Guide des CCUA* [A9006C](#) ([2012-07-16](#)), Contrat de défense

6.11 Clauses du *Guide des CCUA*

Clauses du *Guide des CCUA* [A9062C](#) (2011-05-16) Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes

Clauses du *Guide des CCUA* [B1501C](#) (2006-06-16) Appareillage électrique

Clauses du *Guide des CCUA* [B7500C](#) (2006-06-16) Marchandises excédentaires

Clauses du *Guide des CCUA* [G1001C](#) (2013-11-06) Assurance – exigences particulières

N° de l'invitation - Sollicitation No.

W3028-22TM05

N° de réf. du client - Client Ref. No.

XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

E60HN-16ELEC/XXX/HN

Id de l'acheteur - Buyer ID

XXXXX

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

N° de l'invitation - Solicitation No.

W3028-22TM05

N° de réf. du client - Client Ref. No.

XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

E60HN-16ELEC/XXX/HN

Id de l'acheteur - Buyer ID

XXXXX

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A

BESOIN

1. Le Régiment des Transmissions Interarmées des Forces Canadiennes, BFC Kingston
Nnécessite la livraison du matériel et des fournitures électriques suivants.
2. Point de livraison et BFC Kingston, CFJSR, 2 Lance rue, bâtiment E-30, Kingston, ON, K7K 7B4.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W3028-22TM05
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier
E60HN-16ELEC/XXX/HN

Id de l'acheteur - Buyer ID
XXXXX
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

VERSIV RECON								
#	Description	Part Number/Numéro d'article	UoI	Quantity/ quantité	Price/Prix Unitaire	Extended Price/Prix Calcule	Total	Remarks
1	DSX CAT 6A/CLASS EA CHANNEL ADAPTER SET	DSX-CHA004S	EA	1				
2	MULTIMODE LAUNCH CABLE 50UM SC/ST	MMC-50 SCST	EA	2				
3	MULTIMODE LAUNCH CABLE 62.5UM SC/LC	MMC-62 SCSC	EA	6				
4	MULTIMODE LAUNCH CABLE 62.5UM SC/ST	MMC-62 SCST	EA	14				
5	SINGLEMODE LAUNCH CABLE 9UM SC/LC	SMC-9-SCLC	EA	6				
6	SINGLEMODE LAUNCH CABLE 9UM SC/ST	SMC-9-SCST	EA	8				
7	LC TRC LVM KIT W/2MC-50LM-SCLC	MRC-50EFC-SCLCKIT	EA	1				
8	EF TRC KIT 62.5 for Testing LC FIBERS	MRC-62EFC-SCLCKIT	EA	8				
9	EF TRC KIT 62.5 for Testing LC FIBERS	MRC-62EFC-SCSTKIT	EA	8				
10	SINGLEMODE TRC KIT 2M (2 SC/LC, 2 LC/LC)	SRC-9-SCLC-KIT	EA	2				
	30W POWER SUPPLY, 15V, 2A with US ADAPTER	PWR-SPLY-30W	EA	8				
12	DSX ALIEN CROSSTALK LINK TERMINATORS-SET of 2	DSX-AXTERM	EA	5				
13	VERSIV BATTERY	VERSIV-BATTERY	EA	8				
14	SC TEST ADAPTERS-SET of 2	NFA-SC	EA	2				
15	LC TEST ADAPTERS-SET of 2	NFA-LC	EA	2				
16	ST TEST ADAPTERS-SET of 2	NFA-ST	EA	3				
17	FC TEST ADAPTERS-SET of 2	NFA-FC	EA	2				
18	OTDR SOURCE PORT INTERCHANGEABLE SC ADAPTER	PA-SC	EA	2				
19	OTDR SOURCE PORT INTERCHANGEABLE LC ADAPTER	PA-LC	EA	4				
20	OTDR SOURCE PORT INTERCHANGEABLE ST ADAPTER	PA-ST	EA	2				
21	OTDR SOURCE PORT INTERCHANGEABLE FC ADAPTER	PA-FC	EA	4				
22	CAT 6A/CLASS EA PL ADAPTER-PLUG REPLACEMENT PARTS	DSX-PLA004-RKIT	EA	3				
23	VERSIV XL	VERSIV-LG-CASE	EA	2				
						Freight		
						Total		

N° de l'invitation - Sollicitation No.

W3028-22TM05

N° de réf. du client - Client Ref. No.

XXXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

E60HN-16ELEC/XXX/HN

Id de l'acheteur - Buyer ID

XXXXXX

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE B

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;**
- Carte d'achat MasterCard ;**
- Dépôt direct (national et international) ;**
- Échange de données informatisées (EDI) ;**
- Virement télégraphique (international seulement) ;**
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)**